



## Adhérer au CREAI Pays de la Loire

Adhérer, contribuer, au CREAI Pays de la Loire c'est s'appuyer sur un Tiers indépendant pour construire des projets adaptés aux personnes en situation de vulnérabilité dans une dynamique collective et une vision prospective.

Cette contribution :

- finance partiellement les activités d'information, d'animation, de recherche et d'étude du CREAI Pays de la Loire.  
Ce financement permet au CREAI de favoriser au niveau de la région et des départements, par les débats et différents espaces de travail qu'il anime, une réflexion et une dynamique collective et prospective.  
Elle permet aux usagers, aux associations, aux représentants des différentes administrations d'avancer et de répondre au mieux aux besoins des personnes les plus vulnérables.
- permet un soutien à l'engagement du CREAI dans les actions collectives visant à améliorer les dispositifs, éviter les cloisonnements institutionnels et développer les coopérations entre acteurs (concertation et suivi des schémas départementaux et régionaux, participation aux différents espaces de réflexion de la région..).

## Devenir contributeur volontaire

Les structures sociales et médico-sociales sont autorisées à inclure dans leurs prévisions budgétaires une contribution au profit du CREAI (circulaire N°42AS du 7 septembre 1973 modifiée le 28 octobre 1976 et complétée le 17 janvier 1980).

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2017, la contribution est fixée à :

- 0,140 € (par jour de présence ) pour les établissements et services à prix de journée
- 0,038 € pour les services fonctionnant à l'acte

La contribution volontaire ouvre droit à des avantages :

- des tarifs préférentiels pour certaines prestations du CREAI (formations, conseil technique, offres d'emploi, y compris de portée nationale)
- la diffusion ciblée de vos informations et événements dans la rubrique *Agenda* de notre lettre électronique
- la réception d'une lettre électronique mensuelle qui permet d'assurer une veille législative et documentaire relative à l'actualité du secteur

## Devenir adhérent

- A titre personnel : 20 €
- Au titre d'une association ou d'un organisme gestionnaire : 150 €

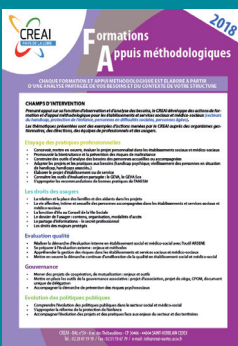
Chaque adhérent dispose d'une voix délibérative à l'Assemblée Générale et est éligible au Conseil d'Administration du CREAI Pays de la Loire.

Chaque adhérent recevra la lettre électronique du CREAI.

# Le CREAI

## Pays de la Loire

Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité



## ● CREAI Pays de la Loire

BAL n°59  
8, avenue des Thébaudières  
CP 30406  
44804 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Tél. 02-28-01-19-19  
Fax 02-51-78-67-79  
Mail : [info@creai-nantes.asso.fr](mailto:info@creai-nantes.asso.fr)

Site : [www.creai-nantes.asso.fr](http://www.creai-nantes.asso.fr)



## L'appartenance à un réseau national

Le réseau constitué dans le cadre de l'ANCREAI nous permet de mutualiser nos capacités et moyens d'expertise ainsi que les méthodologies développées par chacun des CREAI.

### JOURNÉES THEMATIQUES

- Loi de modernisation de notre système de santé



### SESSAD

- Journées régionales
- Congrès national des personnels

## Le CREAI Pays de la Loire

Les CREAI ont été conçus comme des outils techniques au service des responsables de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des personnes vulnérables.

Créés par arrêté ministériel de 1964, les CREAI ont pour missions :

- d'être des lieux de repérage et d'analyse des besoins et d'étude des réponses à y apporter,
- des lieux de rencontres entre les élus, les représentants des forces sociales, et ceux des administrations concernées,
- de fournir des analyses et avis techniques aux décideurs, ainsi qu'aux gestionnaires des établissements et services.

## La position d'expertise du CREAI

Le CREAI Pays de la Loire s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'action sociale et médico-sociale de la Région : décideurs publics (Etat ET collectivités territoriales), gestionnaires et professionnels, usagers et leurs représentants. Il favorise autant que possible, la rencontre, le dialogue entre ces acteurs, la réflexion collective, les approches coordonnées et le décloisonnement des dispositifs.

Cette position d'expertise est notamment mobilisée par l'Agence Régionale de Santé, les Conseils Départementaux, la DRJSCS sur les fonctions d'observation et pour la réalisation d'études.

Cette expertise est mobilisée par les organismes gestionnaires, les établissements et services pour l'évaluation des besoins des populations vulnérables, l'évolution de leurs projets dans leur territoire et au regard de l'évolution des politiques publiques nationales et locales, l'accompagnement des équipes professionnelles dans l'adaptation de leurs compétences et leurs pratiques.

## Les champs d'intervention du CREAI

- Enfants handicapés
- Adultes handicapés
- Protection des majeurs
- Protection de l'enfance
- Exclusion, insertion sociale
- Personnes âgées



### SAVS/SAMSAH

- Journées régionales des personnels



### IME, ITEP, IEM, IEAP, IES

- Séminaires des Directeurs
- Journées Interrégionales des personnels



### MAS / FAM

- Journées interrégionales
- Congrès national des personnels

## Les actions des CREAI

### Information

Le CREAI Pays de la Loire diffuse à l'ensemble des acteurs, des éléments relatifs à la connaissance des établissements et services de la région, à la veille législative et documentaire relative au secteur, aux bonnes pratiques professionnelles

- Annuaires des établissements et services
- Site internet [www.creai-nantes.asso.fr](http://www.creai-nantes.asso.fr)
- La lettre électronique mensuelle

### Observation / Etudes

Le CREAI :

- participe et contribue aux dispositifs d'observation mis en place au niveau de la région, comme la plateforme d'observation sociale.
- contribue à la connaissance et l'évaluation des dispositifs et des réponses de droits communs ou innovants.
- réalise des études au plan départemental et régional relatives à la connaissance des besoins et l'évolution des réponses (études CAMSP/CMPP, Etudes SESSAD, ESAT et SAMSAH pour le compte de l'ARS Pays de la Loire...) ou participe à des études nationales en lien avec l'ANCREAI et le réseau des CREAI pour la CNSA et la DGCS notamment (Habitat et Autisme, Etat des lieux des ressources Handicap rare..).
- participe à l'élaboration de diagnostics territoriaux pour le compte des collectivités territoriales ou de services déconcentrés de l'Etat.
- accompagne les organismes gestionnaires d'établissements et services dans l'évaluation des besoins des publics qu'ils accompagnent et l'analyse des ressources de l'environnement pour structurer des réponses adaptées au sein de leur territoire.

### Animation

Le CREAI organise au sein de la région des espaces de réflexions professionnelles et intersectorielles :

- journées régionales des chefs de services,
- groupes de professionnels SESSAD, MAS/FAM, SAVS/SAMSAH, FOYERS DE VIE, ...
- séminaire des directeurs IME/ITEP/IEM/IEAP/IES
- journées interrégionales IME/ITEP/IEM/IEAP/IES

Ces journées permettent aux professionnels de mieux appréhender les évolutions en cours dans le secteur et de participer à une réflexion collective sur les enjeux et l'évolution des politiques publiques et des pratiques professionnelles.

### Formation

Prenant appui sur sa fonction d'observation et d'analyse des besoins, le CREAI Pays de la Loire développe des actions de formation et d'appui méthodologique pour les établissements et services médico-sociaux.

Les formations sont adaptées aux besoins et contexte des établissements et portent notamment sur :

- l'étagage des pratiques professionnelles (projet personnalisé, bientraitance, évolution des besoins des usagers, outils d'évaluation des besoins, évolution des pratiques professionnelles en lien avec les recommandations de bonnes pratiques..)
- les droits des usagers
- la démarche qualité
- la gouvernance (outils de gouvernance associative, projets de coopération..)
- l'évolution des politiques publiques

### Conseil technique

A partir d'une étude personnalisée des besoins, le CREAI réalise des accompagnements permettant la réalisation de :

- démarches d'évaluation interne des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- projets associatifs, projets d'établissements, projets de siège
- projets de coopération (GCSMS...)
- études-diagnostic
- aide au recrutement